

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 2182 bis rendant exécutoires lez délibérations du Conseil représentatif de la Côte française des Somalis des 26 et 27 novembre 1947.

n° 2182

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
26 décembre 1947

Numéro JO
n° 12 du 31/12/1947

Date du numéro
31 décembre 1947

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret au 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies et les actes modificatifs subséquents

Vu l'arrêté n° 946 du 24 décembre 1943 portant codification des dispositions réglementant à la Côte française des Somalis les contributions directes perçues sur rôles

Vu les arrêtés des 2 mars et 3 octobre 1945 modifiant le précédent

Vu le décret du 9 novembre 1945 portant création d'un Conseil représentatif de la Côte française des Somalis

Le Conseil privé entendu dans sa séance du 12 décembre 1947 ; Sous réserve de l'approbation ministérielle,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont rendues exécutoires les délibérations du Conseil représentatif de la Côte française des Somalis en date des 26 et 27 novembre 1947 relatives à la codification des nouvelles règles applicables à compter du 1er janvier 1948 en matière de contribution directes et taxes assimilées. Art. 2 — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.